



**OTTAWA ÉCOLE
SCHOOL D'ART
OF ART D'OTTAWA**

7e Exposition internationale bisannuelle d'estampes miniatures Organisée par l'École d'art d'Ottawa, campus du marché By

Dates de l'exposition: du 3 mai au 17 juin 2018
Galerie de l'École d'art d'Ottawa, campus du marché By

Membres du jury: (à confirmer)

Conditions de participation:

1. L'exposition est ouverte à tous les artistes professionnels. Les estampes doivent être réalisées à partir de techniques d'illustration généralement acceptées.
2. Chaque participant peut présenter un maximum de quatre (4) estampes au jury. Les estampes doivent être numérotées et signées par l'artiste, et avoir été réalisées après le 1^{er} janvier 2016.
3. La date limite pour présenter les œuvres est le **16 mars 2018**. Les œuvres doivent nous parvenir au plus tard à 17 h heure locale (HE) afin d'être prises en considération pour l'exposition.
4. La grandeur des estampes ne doit pas être supérieure à 10 cm x 10 cm. La mesure maximale de la matrice de l'estampe (papier, tissu, etc.) est de 20 cm x 20 cm.
5. Chaque œuvre présentée doit être signée, porter un titre (avec une flèche au verso indiquant le haut de l'œuvre) et afficher un prix de vente en monnaie canadienne.
6. Toutes les estampes présentées au jury doivent être montées avec un passe-partout en carton blanc ordinaire. La dimension extérieure du cadre doit être de 25 cm x 25 cm pour le montage avec le passe-partout ET le dos protecteur.
7. Tous les artistes devraient faire parvenir leurs œuvres dans un emballage simple sans vitre ou encadrement. Les artistes de l'extérieur du Canada devraient envoyer un colis de participation portant clairement la mention « Imprimés » et la déclaration « Sans valeur commerciale ». Les colis de participation devraient être expédiés à l'adresse:

Exposition d'estampes miniature
École d'art d'Ottawa
35, rue George
Ottawa (Ontario) Canada K1N 8W5

8. Le colis de participation devrait comprendre:
— Le formulaire de participation complété;

- Les œuvres présentées aux membres du jury;
- Les droits d'inscription;
- Une biographie de l'artiste (1 page maximum);
- Une courte description des œuvres présentées (75 mots maximum).

9. Les droits d'inscription sont non remboursables et sont établis à partir du calcul ci-dessous :

25 \$ CAN pour la **première œuvre**;

10 \$ CAN pour **chaque œuvre supplémentaire**.

Les droits d'inscription incluent les frais de port de retour des estampes.

Si les droits d'inscription ne sont pas acquittés, les œuvres ne seront pas soumises aux membres du jury. Si les droits d'inscription ne sont pas acquittés, l'ÉAO ne retournera pas les estampes et l'École d'art d'Ottawa sera alors propriétaire de ces œuvres.

10. Les droits d'inscription, en devises canadiennes, sont payables par mandats-poste canadien ou international, par traite bancaire internationale à l'ordre de l'École d'art d'Ottawa ou en ligne <http://artottawa.ca/miniprint-submissions/> **Les chèques ne seront pas acceptés.**

11. Des prix d'excellence seront remis dans les catégories suivantes: impression en creux, lithographie, impression en relief, nouvelles techniques mixtes et choix du public.

12. Les organisateurs publieront un catalogue d'exposition qui comprendra des photos des estampes. Tous les artistes choisis pour participer à l'exposition recevront une copie du catalogue. Des copies supplémentaires seront disponibles au coût de 10 \$ CAN et les artistes pourront les commander au moyen du formulaire d'inscription.

13. Le formulaire d'inscription doit être envoyé avec les œuvres, et doit comprendre l'adresse et la nationalité de l'artiste, ainsi que le titre, le prix de vente, l'année et la technique utilisée pour réaliser l'estampe.

14. Les noms des personnes choisies pour participer à l'exposition et des personnes gagnantes des prix d'excellence seront publiés sur le site Web de l'exposition à <http://www.artottawa.ca>.

15. Toutes les œuvres présentées pour l'exposition doivent être mises en vente. L'École d'art d'Ottawa prélèvera une **commission de 35 %** sur le prix de vente indiqué par l'artiste sur le formulaire d'inscription.

16. Assurances: L'École d'art d'Ottawa n'assume aucune responsabilité, au-delà de la valeur des œuvres, pour les œuvres perdues ou endommagées lorsqu'elles seront dans ses locaux. L'ÉAO n'assume aucune responsabilité pour les dommages subis par les œuvres en cours de transport à destination et en provenance de l'École d'art d'Ottawa. Toutes les estampes seront traitées avec le plus grand soin; toutefois, les organisateurs n'assument aucune responsabilité si des œuvres sont perdues ou endommagées durant le transport. Les artistes qui ne peuvent accepter ces conditions devraient s'abstenir de présenter leurs œuvres.

17. Toutes les estampes qui n'auront pas été retenues pour l'exposition ou qui n'auront pas été vendues au cours de l'exposition seront retournées à l'artiste dans les trois mois suivant l'exposition, sans frais supplémentaires.

18. Droits d'auteur : les artistes qui participent à l'exposition accordent à l'École d'art d'Ottawa une autorisation non exclusive et transférable de reproduire, publier et diffuser à des fins promotionnelles toutes représentations des œuvres présentées dans l'exposition de même que les produits dérivés desdites œuvres.

19. La participation à l'exposition exige que l'artiste se conforme aux règles de l'inscription énoncées ci-dessus.